

RENATURATION D'UN COURS D'EAU NOMMÉ LE GIOULÉ SUR LA COMMUNE DE CAZERES-SUR-L'ADOUR (40)

Le Gioulé est un cours d'eau qui se situe dans le Sud-Est des Landes. C'est un affluent rive droite de l'Adour, d'un linéaire de 18,3 km. Cette masse d'eau (FRFRR327C_11) a subi de fortes altérations hydromorphologiques, notées comme élevées dans le SDAGE 2022-2027.

En raison de cet état, lors de l'élaboration de son PPG, le Syndicat Adour Midouze avait retenu des actions qui permettaient d'agir sur ce compartiment.

Suite à cela, le syndicat a candidaté à un Appel à Projet de l'Agence de l'Eau portant sur la renaturation de cours d'eau, pour lequel il a été retenu.

Maître d'ouvrage : Syndicat Adour Midouze (SAM)

Maitre d'œuvre : Syndicat Adour Midouze (SAM)

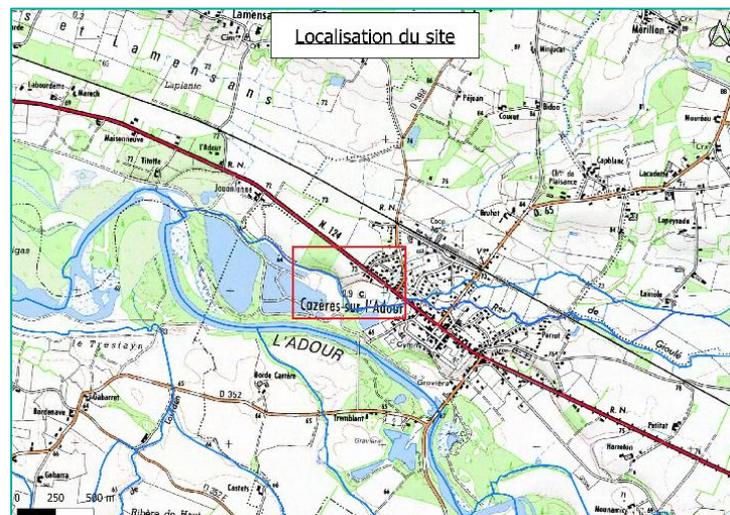
Période et durée des travaux : Mars 2023 - 4 semaines

Entreprises : groupement [SARL SCOP EGAN Aquitaine](#) et [Equo Vivo](#) (Vinci Construction Terrassement)

Objectifs : Réduire la section et diversifier les écoulements, améliorer la qualité du cours d'eau et des habitats.

Coût total et financements du projet : 47 403 € HT

- Agence de l'Eau Adour Garonne : 60%
- Département des Landes : 10 %
- Région Nouvelle-Aquitaine : 10 %
- Syndicat Adour Midouze : 20 %



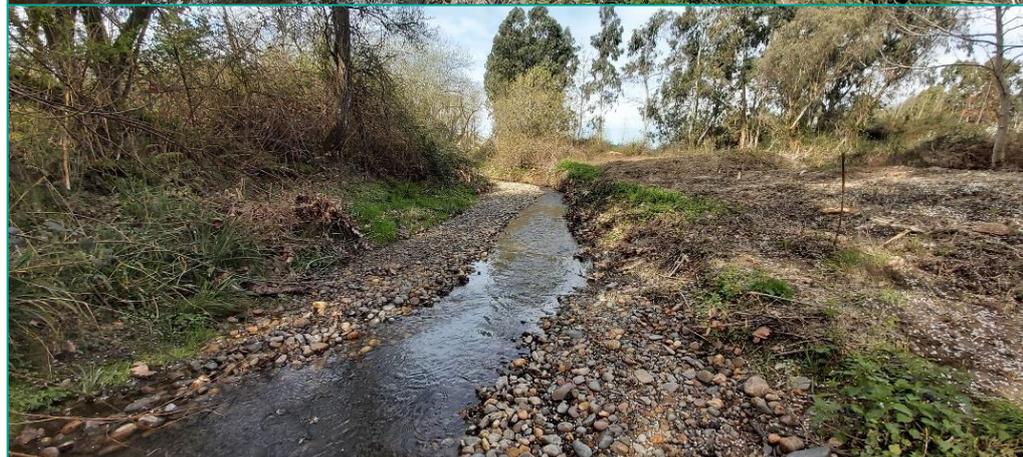
GPS : Longitude : 43.761939 / Latitude : -0.323143

Aperçu avant / après travaux de réduction de section d'écoulement

A
V
A
N
T



A
P
R
È
S



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

Etat des lieux :

Initialement, le bureau d'étude en charge de l'élaboration du PPG avait proposé deux secteurs d'un linéaire d'environ 400 et 360 m de cours d'eau à restaurer. Suite à l'actualisation de l'état des lieux, une zone d'influence d'un seuil s'est avérée plus importante que prévu, il a donc été retenu de ne travailler que sur un linéaire réduit de moitié, soit environ 150 mètres au lieu des 360m.

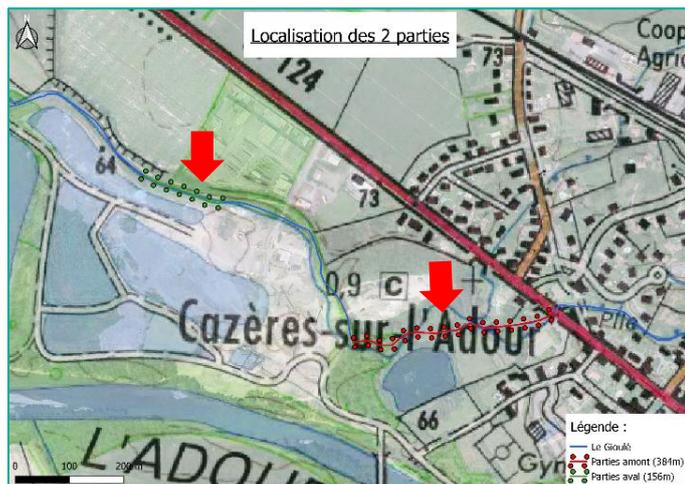
Informations techniques :

Contexte :

Les deux secteurs de travaux ont été traités selon 2 méthodologies différentes* :

- La partie amont avec des aménagements minéraux : banquettes minérales et pose de blocs épars.
- La partie aval avec des aménagements en génie végétal (banquettes végétales et épis en fascine de saule).

* Le fait d'avoir opté pour deux méthodes différentes est un choix délibéré du syndicat dans l'objectif de pouvoir comparer les avantages et inconvénients de chacune, dans l'objectif d'apprendre de ces sites « test » pour les prochains travaux de ce type à réaliser sur le territoire du syndicat.



Relevés complémentaires aux éléments étudiés dans le cadre du PPG :

Des relevés topographiques complémentaires ont été effectués afin de dimensionner les aménagements et déterminer leurs emplacements, suite à cela des plans d'exécution ont été réalisés.

Réalisation des travaux :

Les travaux ont démarré par une gestion sélective de la végétation afin d'avoir une visibilité optimale des sites de travaux et de dégager les accès.

Matériel utilisé :

Pelle à chenille (15T et 22T), chargeur et dumper.

Détail des aménagements :

Secteur minéral - 400 ml :

- 9 banquettes ont été créées en respectant la règle de laisser 1/3 de section mouillée soit environ 1,5 mètres :
 - o Cinq banquettes avec contour en granulométrie (40 à 120 mm) équivalente au D90 du cours d'eau. A l'intérieur est rajouté la granulométrie (0 à 80 mm) dite « tout-venant » afin de créer une diversité granulométrique et combler les interstices.
 - o Trois banquettes avec ce même principe, en rajoutant par-dessus la granulométrie équivalente au D90
 - o Une banquette en utilisant que le tout-venant, sans contour en D90.



Banquettes minérales

- Les blocs épars sont positionnés de façon à diversifier les écoulements au centre du cours d'eau mais aussi à « casser » les fosses trop présentes dans cette partie du cours d'eau.

Secteur génie végétal - 150 ml :

- Dix épis déflecteurs, constitués de pieux d'acacia et de fagots de branches de saule ont été disposés avec des angles différents.
- Cinq banquettes végétales constituées d'une base en granulométrie dite « tout venant », du géo-coco est mis en place et vient recouvrir cette base. Ensuite une couche de terre végétale est ajoutée. Le géo-coco est refermé sur celle-ci afin de maintenir la terre, puis un ensemencement et des plantations de diverses espèces d'hélophytes (par exemple Iris des marais et jonc) a été réalisé.



Informations complémentaires (avantages et inconvénients) :

- o Très bonne acceptation du projet de la part des propriétaires locaux et des élus.
- o Travaux au sein d'une carrière (site ICPE), mesure spécifique pour le groupement à respecter comme par exemple un carnet d'emargement à signer pour toutes personnes entrantes et sortantes du site d'extraction.
- o Complexité dans le choix de la granulométrie à mettre en place. La granulométrie prévue à la base ($\varnothing 0$ à 80 mm fourni par la carrière) semblait trop petite. La part de grossier, supérieure à 40mm, représentait que 20% du gisement. Ainsi nous avons décidé de nous fournir en matériaux de granulométrie de 40 à 120mm pour constituer la structure principale des banquettes.
- o Durant le chantier nous avons dû adapter le protocole de réalisation des banquettes minérales et diminuer la part de grossier, pour finir par réaliser une banquette test constituée à 100% de matériaux tout-venant.
- o Concernant le volume de granulat initialement il était prévu d'utiliser 150 m³ de matériaux et au final, près de 290 m³ ont été utilisés.

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Durant les travaux, des montées d'eau ont complexifié l'intervention des entreprises, toutefois, cela a aussi permis de mieux ajuster le calage des aménagements et de voir les premières réactions du cours d'eau vis-à-vis des premières banquettes créées. Il a été important de s'adapter au déroulement du chantier et de savoir faire évoluer les interventions en fonction des conditions du site.

Suivi mis en place : Le protocole CARHYCE a été retenu pour suivre l'évolution du secteur et l'amélioration ou non de la morphologie du ruisseau. Un premier relevé a été fait avant travaux et de nouveaux relevés seront réalisés à n+3 et N+5.

Commentaires : Lors de la création du marché, le syndicat avait ouvert aux variantes et dans ce cas précis, c'est une variante qui a été retenue par les élus puisqu'elle a été plus pertinente que l'offre de base.

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Intervention	Coût
L'installation et la préparation du chantier	43 930 € HT
La création de 9 banquettes minérales	
La création de 5 banquettes végétales	
La pose de blocs épars	
La création de 10 épis déflecteurs en fascine de saule	
L'élimination des déchets de toute natures situés sur les berges et dans le lit avec mise en décharge dans un lieu approprié	
Fourniture de granulats ($\varnothing 40$ à 120 mm)	3 473 € HT
TOTAL	47 403 € HT

Informations sur les aspects administratifs : Cette action s'intègre dans le dossier d'autorisation environnementale déposé dans le cadre du dépôt global du PPG couplé à une déclaration d'intérêt général. Suite à la proposition de variante retenue, le syndicat a dû produire un porté à connaissance auprès des services de l'État dans l'objectif d'apporter des compléments au sujet des changements induits par la variante, à savoir : changement de la nature des travaux et des secteurs d'intervention sur lesquels portait l'autorisation délivrée.

Documents disponibles sur demande :

Cahier des Clauses Technique Particulière, autres documents de marché travaux et conventions avec les propriétaires.

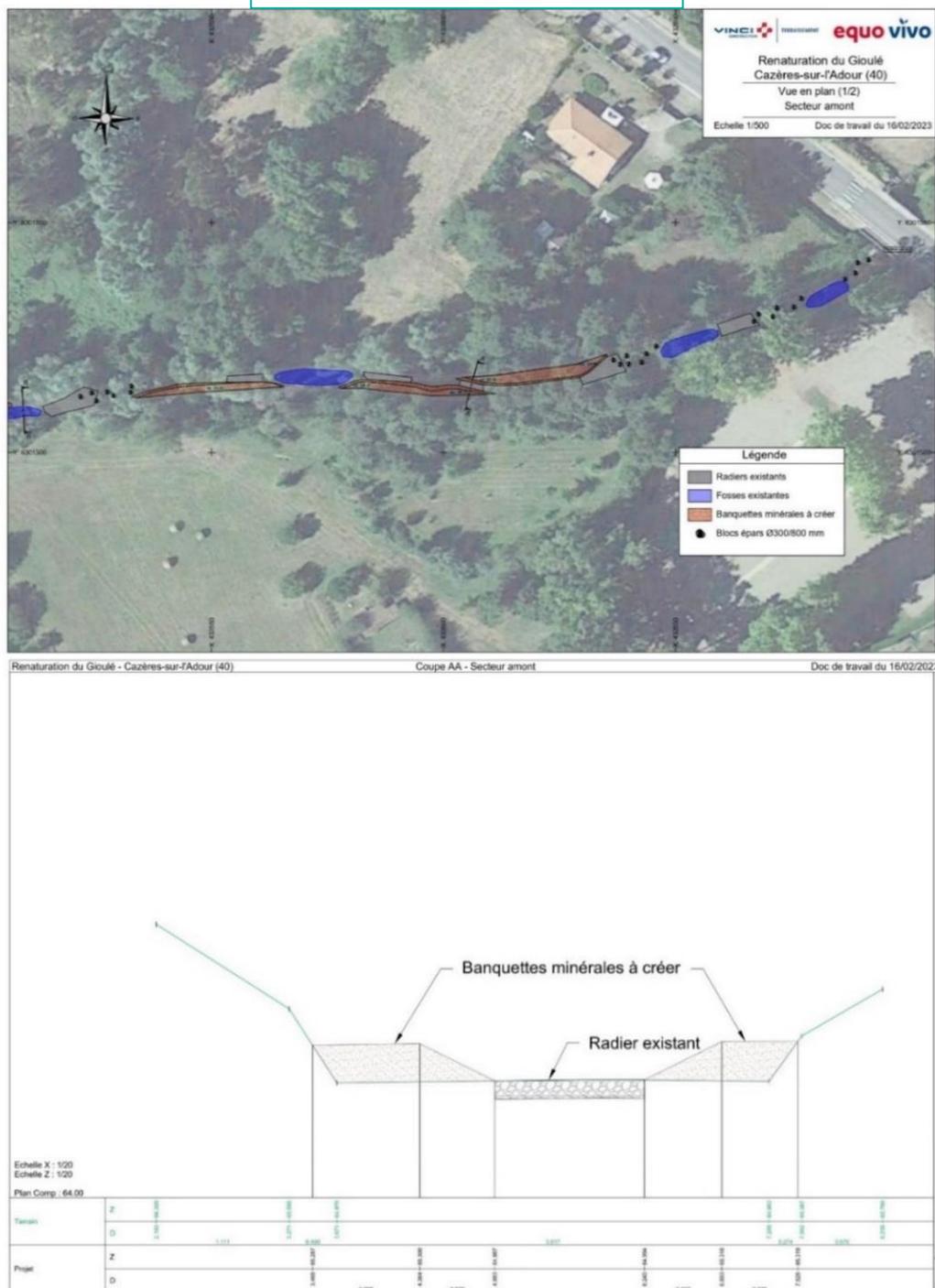
Pour aller plus loin :

Vidéos de l'action : <https://youtu.be/6p1o1qKISrY?si=N4o4JBZaiZmJrZw6>

Site internet du syndicat : <https://adourmidouze.fr>

Article dédié sur le site internet du syndicat : <https://adourmidouze.fr/travaux-de-renaturation-sur-le-gioule/>

Plans d'exécution réalisés par Equo Vivo



Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : - Michael Dupuy - 06.74.54.37.84 - michael.dupuy@adourmidouze.fr

- Anthony Goncalves - 06.03.07.82.80 - anthony.goncalves@adourmidouze.fr

Président du Syndicat au moment des travaux : Christian DUCOS

Adresse : Syndicat Adour Midouze - 38 rue Victor Hugo - 40025 Mont-de-Marsan Cedex